



Actualité du droit des sûretés personnelles et les procédures collectives

Durée: 4.50 heures

Formation présentielle

Profils des stagiaires

- Administrateurs et Mandataires Judiciaires
- Salariés d'AJMJ
- Autres

Prérequis

- Aucun prérequis n'est exigé

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de:

- articuler les sûretés personnelles avec les procédures de traitement amiable et judiciaire des difficultés des entreprises
- déterminer les incidences pratiques des solutions et règles nouvelles sur la pratique des professionnels et sur le déroulement des procédures collectives.
- Comprendre et anticiper les incidences de la double réforme du droit des sûretés et du droit des procédures collectives par les ordonnances du 15 septembre 2021 (n° 2021-1192 et n° 2021-1193)

Contenu de la formation

- Introduction générale (30mn)
 - Typologie et présentation générale des sûretés personnelles.
 - Question des sûretés réelles pour autrui (ex. cautionnement réel).
 - Droits et obligations de l'agent des sûretés
- 1 / Traitement amiable (2h)
 - Délais de grâce : conditions et effets sur les tiers garants ?
 - Délais et remises conventionnelles de l'accord de conciliation : Qui peut s'en prévaloir ?
 - Suspension provisoire des poursuites : conditions et effets
- 2 / Traitement judiciaire (2h)
 - Sauvegarde et redressement judiciaire :

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centreformation@cnaismj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



- Conséquences du défaut de déclaration de la créance garantie : inopposabilité, bénéfice de cession d'action ou de subrogation etc...
- Suspension des poursuites : opposabilité par la caution et mesures conservatoires.
- Liquidation judiciaire:
- Déchéance du terme : quand la caution peut-elle être poursuivie ?
- Clôture de la liquidation et recours de la caution solvens (conditions et entendue).

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Augustin Aynès

agrégé des facultés de droit,

Professeur à l'Université Paris XII (UPEC), directeur du Master II Droit des contrats commerciaux.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation avec connexion internet
- Salle équipée d'un paper-board et d'un matériel de vidéo projection et téléviseur grand écran
- Supports de formation projetés par le formateur.
- Intervention orale
- Echange interactifs avec les participants
- Mise en situation pratique
- Un support de documentation sera remis à chaque participant en début de formation
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.(Extranet stagiaire)

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque inscrit avant le jour de la formation
- Feuilles de présence.
- Questions écrites (QCM) à la fin de la formation avec correction synchrone avec le formateur
- Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
- Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session
- Un questionnaire de satisfaction sera adressé au financeur de la formation
- un certificat de réalisation de l'action de formation

Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation

Lieu de la formation

CNAJMJ 6 boulevard des Capucines 75009 PARIS

Centre de formation permanente du CNAJMJ

6 boulevard des Capucines

75009 Paris

Email: centreformation@cnajmj.fr

Tel: 01 42 61 77 44



Accessibilité

À noter: pour toute personne en situation de handicap (auditif, visuel, physique, etc.), veuillez contacter notre équipe au 01 79 97 71 29 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur le site du centre de formation du CNAJMJ. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation ou du contrat de formation professionnelle.

Effectifs et tarifs

Effectifs:

La session sera maintenue à partir de 8 participants minimum, l'effectif maximum étant de 20 participants.

Tarifs selon les profils éligibles à la formation visée:

- 300€ Net de taxes pour les AJMJ
- 200€ Net de taxes pour les salariés d'AJMJ
- 400€ Net de taxes pour les professionnels non AJMJ

Ce prix ne tient pas compte du déjeuner qui reste libre et à la charge du participant.

Indicateur de résultat

Satisfaction clients 2022 : 9,4/10

MAJ du programme: **V2-07/12/2021**